

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

Numéro de dépôt: 86401509.4

Int. Cl.4: **B65D 27/06** , **B65D 27/04**

Date de dépôt: 07.07.86

Priorité: 18.12.85 FR 8518782

Date de publication de la demande:
05.08.87 Bulletin 87/32

Etats contractants désignés:
AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE

Demandeur: **HERVE ET FILS SA (Société anonyme)**
90, Boulevard de la Villette
F-75019 Paris(FR)

Inventeur: **Herbaut, Pascal**
5, Allée des Dahlias
F-93150 Blanc Mesnil(FR)
Inventeur: **Lapierre, Jacques**
4, Place Edouard Renard
F-75012 Paris(FR)

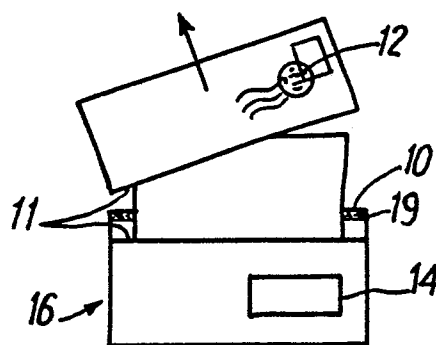
Mandataire: **Chambon, Gérard et al**
Cabinet Chambon 6 et 8 avenue Salvador
Allende
F-93804 Epinay-sur-Seine Cédex(FR)

Enveloppe postale avec enveloppe de retour incorporée.

L'invention concerne la structure d'une enveloppe à fenêtre réutilisable par le premier destinataire, pour le retour de documents.

Selon l'invention, l'enveloppe à fenêtre aller présente sur sa face ainsi que sur son dos, une ligne transversale (10, 11) de rupture, de manière telle qu'une brusque traction exercée dans le sens de sa hauteur détermine le détachement de la partie supérieure, la partie inférieure formant alors une enveloppe ouverte (16) munie d'une fenêtre (14), tandis qu'un moyen convenable (19) est prévu pour le scellement de cette enveloppe retour.

Fig. 2A



Enveloppe postale avec enveloppe de retour incorporée.

L'invention concerne la structure d'une enveloppe à fenêtre réutilisable par le premier destinataire, pour le retour de documents.

Il est fréquent qu'un pli postal renferme une enveloppe, dite "enveloppe retour" destinée à être réexpédiée par le destinataire de l'"enveloppe aller" pour l'acheminement d'un document complété (bon de commande, demande de renseignement) ou d'un titre de paiement (règlement d'une facture, d'une cotisation, d'une prime d'assurance, d'un impôt, etc.).

L'invention propose une enveloppe aller à fenêtre, aménagée de façon telle que son ouverture laisse entre les mains du destinataire une enveloppe retour avec la même fenêtre.

Selon l'invention, l'enveloppe, munie d'une fenêtre disposée de façon classique, est remarquable en ce que sa face et son dos présentent chacun une ligne transversale de rupture, ou ligne de perforations dites "snap", de manière telle qu'une traction brusque exercée dans le sens de la hauteur de l'enveloppe détermine le détachement de la partie supérieure, la partie inférieure formant alors une enveloppe ouverte munie d'une fenêtre.

Il est clair que cette enveloppe prévue pour le retour est vierge de toute oblitération puisque celle-ci s'effectue toujours sur la zone supérieure qui a été arrachée lors de l'ouverture de l'enveloppe.

Il suffit alors que le document à retourner, questionnaire, bon de commande, fiche d'identification, etc. comporte l'adresse de la seconde destination en un emplacement venant en regard de la fenêtre.

Cette disposition présente tout d'abord l'avantage de la simplicité, mais elle est aussi avantageuse sur le plan du coût de revient, grâce à l'économie importante de papier, l'enveloppe retour étant en quelque sorte, taillé dans l'enveloppe aller. Enfin, si l'enveloppe retour est moins haute que l'enveloppe aller, elle présente la même largeur que cette dernière, ce qui permet d'y loger notamment le document à retourner, sans avoir à le plier, au moins dans le sens de sa largeur.

Le scellement de l'enveloppe retour est obtenu par tout moyen convenable tel que gommage de l'un des bords de l'ouverture, adhésif avec bande de protection, ou autre, lorsque les lignes de rupture ménagées respectivement sur le dos et la face de l'enveloppe aller se superposent.

Cependant, selon un mode préféré de réalisation, les lignes de rupture sont décalées l'une par rapport à l'autre, de manière telle que l'une des parois de l'enveloppe retour est plus haute que l'autre, sa partie débordante constituant alors un rabat de fermeture dont le bord libre comporte le moyen de scellement.

Il faut noter que, dans ce cas, la paroi la plus haute de l'enveloppe retour sera généralement la face, c'est-à-dire celle comportant la fenêtre, de façon que la patte de fermeture se rabatte, de manière traditionnelle, sur le dos de l'enveloppe. Cependant, si l'enveloppe retour est une enveloppe T (port à la charge du destinataire), c'est le dos de l'enveloppe qui devra être le plus haut, la patte se rabattant alors sur la face pour faire apparaître le T à l'emplacement habituel de l'affranchissement, ce dernier étant imprimé à l'envers et sur le dos de l'enveloppe aller et ne pouvant ainsi entraîner une confusion quelconque.

La seule contrainte pour que l'on puisse choisir la structure qui vient d'être décrite, est d'imposer une hauteur aussi faible que possible au rabat de l'enveloppe aller. Il en découle que cette structure peut s'appliquer à une enveloppe aller sans rabat, c'est-à-dire à une enveloppe scellée de fabrication, telle que celles assemblées en bande continue, utilisées pour la correspondance de masse, auxquelles on donne généralement la dénomination anglaise de "mailers".

Il faut évidemment que chaque enveloppe unitaire de l'ensemble comporte une fenêtre, ce qui n'est pas incompatible avec la plupart des mailers connus, mais que l'on rencontre plus particulièrement sur les mailers dans lesquels les documents intérieurs, ou inserts, sont libres.

L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui va suivre et qui se réfère aux dessins annexés dans lesquels:

-la figure 1 représente le dos d'une enveloppe aller, selon l'invention,

-les figures 2A à 2D montrent schématiquement, à plus petite échelle, les manipulations appliquées à l'enveloppe et aux documents qu'elle contient, par le premier destinataire,

L'exemple représenté est celui d'une enveloppe détachée d'un assemblage en bande continue et par conséquent scellée sur ses quatre côtés, permettant d'obtenir une enveloppe retour avec rabat.

Sur le dos de l'enveloppe (figure 1) est indiqué le mode d'ouverture par "éclatement" de deux lignes de rupture, respectivement 10, ménagée sur le dos de l'enveloppe, et 11, ménagée sur la face de ladite enveloppe. Les lignes de rupture 10 et 11

sont décalées de sorte qu'après arrachement de leurs parties supérieures (figure 2A), les deux parois présentent des hauteurs inégales, dans cet exemple, c'est la paroi correspondant au dos qui est la plus haute.

La partie supérieure détachée de la face de l'enveloppe est suffisamment haute pour qu'avec elle disparaisse toute trace 12 d'affranchissement et d'oblitération (figure 2A). Le destinataire peut alors retirer le ou les documents intérieurs 13_a, 13_b, et, en même temps, supprimer la coïncidence de la fenêtre 14 avec son adresse 15 (figure 2B), gardant en main une enveloppe ouverte 16 avec un rabat 17 constitué ici par la partie du dos comprise entre les lignes 10 et 11. Plus tard, en réintroduisant dans l'enveloppe 16 le document 13_b, à retourner, il affiche l'adresse de retour 18, lisible à travers la fenêtre 14 (figure 2C).

L'enveloppe retour est scellée en repliant le rabat 17 sur la face de l'enveloppe, une bande 19 étant prévue le long de la ligne 10 et pouvant être un gommage ou un adhésif avec film protecteur ou une bande auto-collante, destinée à coopérer avec une bande conjuguée portée par la face de l'enveloppe au-dessus de la fenêtre 14, ou tout autre moyen (figure 2D).

Dans l'exemple représenté, l'enveloppe retour est une enveloppe T. Les mentions réglementaires 20 sont imprimées, à l'envers, sur le dos de l'enveloppe aller, entre la ligne 10 et une ligne correspondant à la ligne 11, de manière à apparaître sur la face de l'enveloppe retour, à l'emplacement habituel de l'affranchissement, lorsque le rabat 17 est replié (figure 2D).

Lorsque l'enveloppe retour n'est pas une enveloppe T, les lignes 10 et 11 peuvent être inversées entre face et dos de l'enveloppe aller, le scellement de l'enveloppe retour s'effectuant alors en repliant le rabat sur le dos de ladite enveloppe, ce qui est le mode traditionnel de fermeture d'une enveloppe, ou encore on peut prévoir des lignes 10 et 11 en superposition.

Parfois, les bandes destinées à former l'assemblage continu d'enveloppes, ou cet assemblage lui-même, peuvent être soumis sur l'assemblage et/ou sur la machine de mise à l'unité qui lui fait suite, à des tractions longitudinales plus ou moins fortes, qui risqueraient d'entraîner l'arrachement des lignes de rupture si celles-ci étaient transversales au sens de l'avancement. C'est notamment le cas de l'assemblage obtenu sur la machine faisant l'objet du brevet EP 0051099 au nom de la même titulaire. Il faut alors prévoir une édition à 90 degrés.

Les assemblages d'enveloppes selon l'invention sont particulièrement avantageux lorsqu'une société ou une administration émet des messages de façon centralisée, mais dont les retours sont

destinés à plusieurs adresses différentes. Avec les mailers traditionnels, il faut alors, soit faire pré-imprimer les enveloppes retour et les insérer dans l'assemblage, ce qui est coûteux et surtout peu sûr, soit éditer par l'ordinateur, sur l'un des inserts, une étiquette adhésive destinée à être apposée sur l'enveloppe retour, par le destinataire initial. L'invention permet de prévoir l'impression de l'adresse retour sur la zone du document de base à retourner qui se trouvera directement en regard de la fenêtre.

Revendications

1) Enveloppe postale avec rabat de faible hauteur ou fermée, de fabrication, sur ses quatre côtés et munie d'une fenêtre, caractérisée en ce que sa face et son dos présentent chacun une ligne transversale (10, 11) de rupture, de manière telle qu'une brusque traction exercée dans le sens de la hauteur de l'enveloppe détermine le détachement de la partie supérieure, la partie inférieure formant une enveloppe ouverte munie d'une fenêtre (14), tandis qu'un moyen convenable (19) est prévu pour le scellement de cette enveloppe.

2) Enveloppe postale selon la revendication 1, caractérisée en ce que les lignes de rupture se superposent, le moyen de scellement étant une bande gommée ou d'adhésif avec film protecteur, s'étendant le long de l'un des bords de l'ouverture.

3) Enveloppe postale selon la revendication 1, caractérisée en ce que les lignes de rupture (10, 11) sont décalées l'une par rapport à l'autre, de manière telle que l'une des parois de l'enveloppe est plus haute que l'autre, sa partie débordante constituant un rabat (17) dont le bord libre comporte le moyen (19) de scellement.

4) Enveloppe postale selon la revendication 3, caractérisée en ce que le rabat (17) de l'enveloppe ouverte est rattaché au dos de cette dernière et que son verso comporte les mentions réglementaires (20) d'une lettre dont le port doit être payé par le destinataire.

5) Assemblage continu d'enveloppes scellées sur leurs quatre côtés, caractérisé en ce que chaque enveloppe unitaire présente une structure selon l'une des revendications 1 à 3.

Fig:1

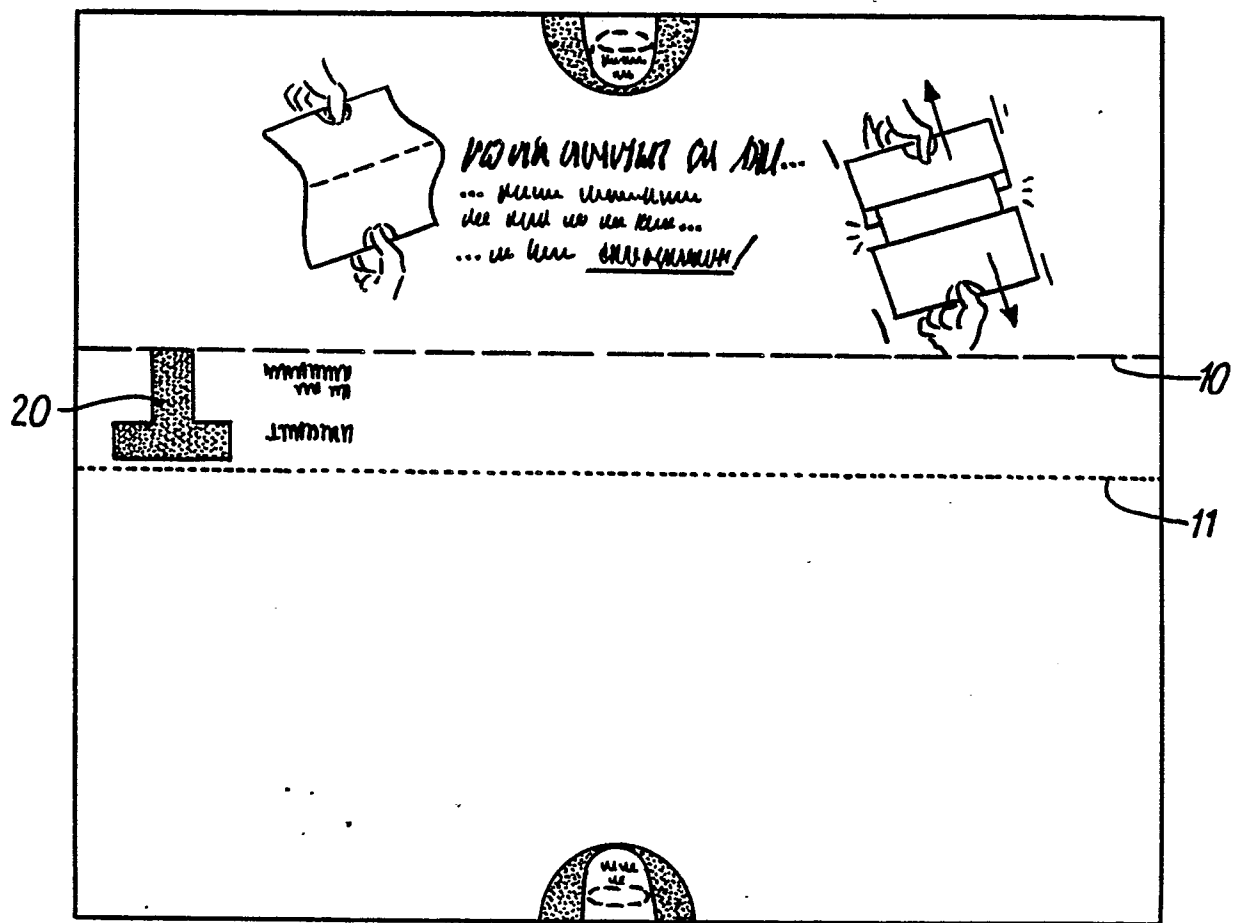


Fig:2A

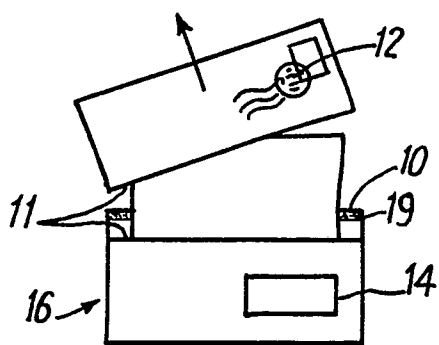


Fig:2B

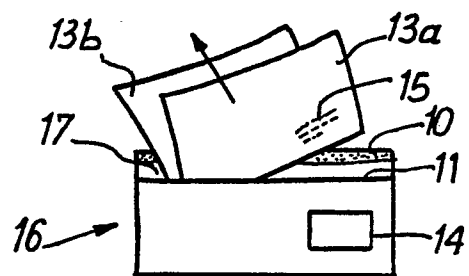


Fig:2C

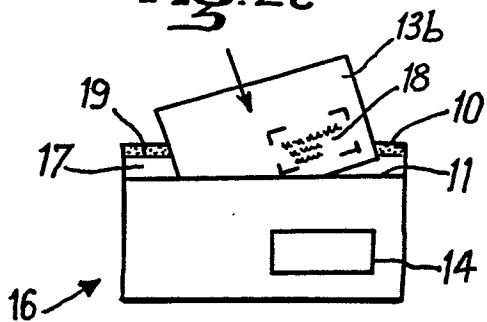
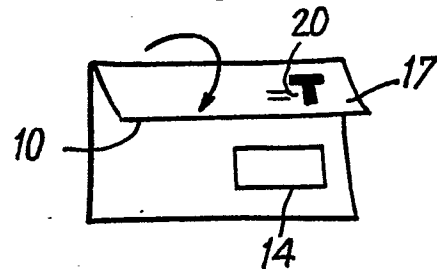


Fig:2D





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
X	US-A-3 747 837 (WILSON) * En entier *	1-3	B 65 D 27/06 B 65 D 27/04
X	--- EP-A-0 097 421 (MOORE BUSINESS) * En entier *	1,3,5	
A		4	
A	--- FR-A-1 484 517 (UARCO) * Page 2, colonne de gauche, lignes 43-46; figures * -----	1,3-5	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 4)
			B 65 D
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 24-03-1987	Examineur MARTIN A.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	